

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :

à Monsieur le Préfet de l'Isère
12 place de Verdun
38 000 GRENOBLE

Bourgoin-Jallieu, le

Objet : Usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet,

Le courrier de la DDASS recommandant à quelques habitants de ne plus consommer ni les œufs ni les légumes récoltés à proximité (300 m) de l'usine d'incinération pose de nouveau le problème des conséquences sanitaires de son extension.

Dans le rapport d'enquête publique concernant le doublement de la capacité de l'incinérateur de déchets ménagers à Bourgoin-Jallieu, le Commissaire-Enquêteur Alain Bourret a conclu par un avis favorable avec réserve. La condition expresse qu'il y apportait était que la capacité de la nouvelle usine ne dépassât pas 100 000 tonnes par an, dans un objectif de « minimisation des risques sanitaires » et de compatibilité avec « le développement durable ». Il a rappelé l'existence de solutions alternatives.

Lors de la réunion du comité syndical qui a eu lieu le mercredi 29 juin au soir à Bourgoin-Jallieu, le SITOM a d'ores et déjà déclaré qu'il maintenait son projet d'une nouvelle usine d'une capacité de 176 000 tonnes.

Je souhaite pour ma part que soient étudiées d'autres techniques que l'incinération pour la gestion des déchets, afin d'éviter les résidus et fumées toxiques issus de l'incinération, que soient préservés notre santé et notre environnement. Une politique volontariste de réduction des déchets à la source et de tri sélectif permettrait de limiter les besoins en installation de traitement des déchets ultimes à 100 000 tonnes par an. Les habitants du Nord-Isère se sont déjà prononcés à ce sujet, avec plus de 185 interventions individuelles et plusieurs pétitions qui ont rassemblé quelques 2 196 signatures. Ils souhaitent aujourd'hui être entendus.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ma lettre, je vous adresse mes sentiments les plus confiants,

SIGNATURE :

Lettre lancée à l'initiative du GEBJ, boîte postale 321, 38 311 Bourgoin Jallieu Cedex.